



**Commission de l'Education nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**

Procès-verbal de la réunion du 12 juillet 2023

Ordre du jour :

- 1. Présentation du rapport d'évaluation des écoles internationales publiques**
- 2. Divers**

*

Présents : Mme Diane Adehm, Mme Simone Asselborn-Bintz, M. Gilles Baum, Mme Djuna Bernard, Mme Myriam Cecchetti, Mme Francine Closener, M. Paul Galles, Mme Martine Hansen, Mme Carole Hartmann, M. Max Hengel, M. Fred Keup, Mme Josée Lorsché

M. Claude Meisch, Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

M. Luc Weis, Directeur du Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT)

M. Antoine Fischbach, Mme Sonja Ugen, de l'Université du Luxembourg

Mme Joëlle Merges, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Tess Burton, M. Claude Lamberty, M. Georges Mischo

M. Sven Clement, observateur délégué

*

Présidence : M. Gilles Baum, Président de la Commission

*

- 1. Présentation du rapport d'évaluation des écoles internationales publiques**

La Vice-Présidente de la Commission, Mme Djuna Bernard (« déi gréng »), remplaçant le Président de la Commission, M. Gilles Baum (DP), en début de réunion, donne la parole au Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, M. Claude Meisch, qui donne

un bref aperçu des principales conclusions du « European Public School Report 2023 ». Il résulte en effet de cette étude que les trajectoires scolaires des élèves inscrits dans les écoles européennes publiques du Grand-Duché semblent plus harmonieuses et moins marquées par des retards scolaires ou des changements de voie que celles des élèves du système national. La composition de la population scolaire des écoles européennes publiques diffère de celle des écoles qui suivent les programmes nationaux : l'origine socio-économique des élèves qui fréquentent les écoles européennes publiques est généralement plus favorable, et le nombre d'élèves issus de la migration est plus élevé. Les langues maternelles des élèves du système européen sont majoritairement le français et l'anglais, avec une forte sous-représentation des langues luxembourgeoise et portugaise qui prédominent dans le système national. L'orateur estime qu'il convient de trouver des pistes afin d'orienter davantage les élèves de milieux défavorisés vers les écoles européennes publiques qui devraient davantage refléter la composition socio-économique de la société.

M. Claude Meisch signale par ailleurs qu'à la fin de l'année scolaire 2022/2023, les premiers élèves de l'Ecole internationale de Differdange et d'Esch-sur-Alzette (EIDE) ont obtenu le baccalauréat européen avec un taux de réussite de 98,6 pour cent, ce qui permet de dresser un premier bilan très positif de l'offre scolaire internationale publique.

A l'aide d'une présentation *PowerPoint*, les représentants de l'Université du Luxembourg présentent les grandes lignes du « European Public School Report 2023 ». Le rapport, élaboré conjointement par le « Luxembourg Centre for Educational Testing » (LUCET) de l'Université et le Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques (SCRIPT), se base sur les données administratives, les données de préinscription des écoles européennes publiques, des entretiens d'experts et des questionnaires adressés aux parents ainsi que les scores de compétences en mathématiques obtenus lors des épreuves standardisées. A noter que les résultats du rapport doivent être considérés comme préliminaires en raison des limitations méthodologiques dues au petit nombre d'élèves inscrits dans les six écoles européennes publiques, le fait que les mathématiques sont la seule matière des épreuves standardisées qui a pu être évaluée en raison d'obstacles de comparabilité pour l'évaluation des compétences en langues, et le fait que lesdites épreuves standardisées sont développées sur les normes éducatives du programme d'études luxembourgeois, qui se distingue du programme appliqué dans les écoles européennes publiques. A noter également que le Ministère a signé une convention avec l'Université du Luxembourg afin d'élaborer un dispositif d'évaluation des compétences langagières des élèves du système européen. En raison des limitations méthodologiques décrites ci-dessus, les résultats du rapport sous rubrique donnent des premières indications qui attendent vérification lors d'évaluations ultérieures.

Les constats du rapport se présentent comme suit :

- la composition de la population scolaire des écoles européennes publiques diffère de celle des écoles qui suivent les programmes nationaux. D'un côté, l'origine socio-économique des élèves qui fréquentent les écoles européennes publiques est généralement plus favorable. Les langues maternelles des élèves du système européen sont majoritairement le français et l'anglais, avec une forte sous-représentation du luxembourgeois et du portugais qui, eux, prédominent dans le système national ;
- les élèves du système européen ont moins de retard scolaire que les élèves du système national. Ils sont également moins enclins à changer de voie et suivent donc un parcours plus linéaire ;
- les élèves des écoles européennes publiques obtiennent de meilleurs résultats en compétences mathématiques lors des épreuves standardisées. Ce constat reste valable si l'on ne considère que les élèves socio-économiquement défavorisés et les élèves issus de l'immigration.

Les représentants de l'Université du Luxembourg expliquent les différences susmentionnées par la population scolaire spécifique aux écoles européennes publiques, un meilleur ajustement linguistique (les élèves peuvent choisir une langue véhiculaire qui leur convient davantage) et des différences structurelles entre les deux systèmes scolaires, telles que par exemple le tronc commun propre à l'offre scolaire européenne.

Sur la base des constats de l'étude, l'Université du Luxembourg dresse les recommandations suivantes pour la politique éducative au Grand-Duché :

- diversifier de manière ciblée la composition de la population scolaire des écoles européennes publiques, par exemple en encourageant ces écoles à cibler plus efficacement les groupes d'élèves considérés comme défavorisés sur le plan scolaire ;
- améliorer la connaissance globale des écoles européennes publiques par les enseignants et les parents (caractéristiques, similitudes et différences des offres scolaires nationales et européennes...) afin de permettre aux parents de prendre une décision éclairée quant au parcours de leur enfant ;
- introduire certaines caractéristiques des écoles européennes publiques dans les écoles qui suivent les programmes nationaux (par exemple élargir l'offre linguistique à la lumière du projet pilote d'alphabétisation en français actuellement en cours).

Echange de vues

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir succinctement les points suivants :

- M. Fred Keup (ADR) et Mme Martine Hansen (CSV) tiennent à souligner que les résultats du baccalauréat européen à l'Ecole internationale de Differdange et d'Esch-sur-Alzette ne peuvent être comparés avec les résultats des épreuves de fin d'études secondaires classiques du système national, puisque le niveau des programmes d'études enseignés dans le système européen correspond plutôt au niveau de l'enseignement secondaire général et que les élèves de l'enseignement européen font leur baccalauréat avec une année d'avance par rapport aux élèves du système national. M. Claude Meisch marque son étonnement quant aux déclarations des intervenants relatives à la valeur du baccalauréat européen. Une mise en question de la valeur de ce diplôme, qui est reconnu au Grand-Duché depuis la création des écoles européennes il y a soixante-dix ans, est aussi peu justifiée qu'une comparaison du niveau des diplômes de fin d'études secondaires classiques ou générales. Le fait que les élèves du système européen accèdent au baccalauréat avec un an d'avance est d'ailleurs une preuve de qualité de ce système d'enseignement.

- M. Fred Keup (ADR) et Mme Martine Hansen (CSV) donnent à considérer qu'une évaluation des compétences langagières des élèves du système européen par le biais des épreuves standardisées s'impose, puisqu'il s'agit d'évaluer les mêmes compétences en langues écrites et orales. A ce sujet, la représentante de l'Université du Luxembourg explique que l'élaboration d'épreuves standardisées qui permettent d'évaluer les compétences langagières d'une même cohorte d'âge inscrite dans le système national et dans le système européen nécessite du temps, étant entendu que l'enseignement des langues dans les deux systèmes se distingue. Il est néanmoins prévu d'adapter lesdites épreuves aux projets pilotes d'alphabétisation en langue française lancés depuis la rentrée scolaire 2022/2023 dans quatre écoles fondamentales du pays et de les étendre, par la suite, au système européen.

- M. Fred Keup (ADR) estime que la durée de la scolarité dans le système européen, qui est plus courte d'une année par rapport au système national, constitue une injustice dans le chef des élèves inscrits dans les écoles et lycées nationaux. A ce sujet, M. Claude Meisch signale qu'il ne lui semble peu opportun d'aligner la durée de scolarité du système national sur celle du système européen.

- Mme Martine Hansen (CSV) rappelle que les écoles européennes publiques ont été créées dans l'objectif notamment d'améliorer l'égalité des chances des élèves issus de milieux socio-économiquement défavorisés. Au vu de la composition de la population scolaire desdites écoles, il faut cependant constater que cet objectif n'est pas réalisé. Dans ce contexte, Mme Myriam Cecchetti (« déi Lénk ») pose la question de savoir comment orienter ces élèves davantage vers les écoles européennes publiques qui semblent plus aptes à améliorer leur taux de réussite scolaire. M. Claude Meisch explique que, conformément aux recommandations formulées par les experts de l'Université du Luxembourg, il entend encourager les écoles européennes publiques à cibler spécifiquement les groupes d'élèves qui utilisent cette offre scolaire moins fréquemment et favoriser l'information sur ce système scolaire parmi les enseignants du système national et les parents d'élèves en général. Le représentant de l'Université du Luxembourg rajoute qu'il importe de considérer les contraintes logistiques qui dissuadent certains parents d'inscrire leurs enfants dans les écoles européennes publiques, étant donné que celles-ci ne se situent pas dans leur proximité immédiate. Une première étape vers une augmentation du taux d'inscription d'élèves socio-économiquement défavorisés pourrait être une meilleure information de la population visée et la mise en place de contingents réservés pour ces élèves.

- Mme Martine Hansen (CSV) met en question l'affirmation selon laquelle l'étude montre que les élèves des écoles européennes publiques obtiennent de meilleurs résultats en compétences mathématiques lors des épreuves standardisées. Selon l'intervenante, ce constat se confirme en comparant les résultats des élèves du système européen avec les élèves de l'enseignement secondaire général. Les élèves de l'enseignement secondaire classique ont toutefois des scores supérieurs aux élèves du système européen. M. Claude Meisch répond que tous ordres d'enseignement national confondus, les scores des élèves y inscrits sont inférieurs à ceux des élèves du système européen, ce qui montre le niveau de compétences transmis dans ce système. Le représentant de l'Université du Luxembourg explique qu'en moyenne, les scores obtenus par les élèves du système européen se situent entre ceux des élèves de l'enseignement secondaire classique et ceux des élèves de l'enseignement secondaire général, sachant que quelques élèves de ce dernier ordre d'enseignement, de même que quelques élèves du système européen ont dépassé les élèves de l'enseignement secondaire classique lors des épreuves standardisées en mathématiques.

- En réponse à une question de Mme Martine Hansen (CSV), il est précisé que le nombre de leçons de mathématiques n'a pas été pris en considération lors de l'évaluation des épreuves standardisées en mathématiques.

- Mme Myriam Cecchetti (« déi Lénk ») met en évidence le tronc commun en tant qu'élément expliquant les trajectoires scolaires plus linéaires des élèves du système européen. Le représentant de l'Université explique que le tronc commun est un facteur parmi d'autres, comme par exemple une alphabétisation dans une langue plus proche de la langue maternelle, l'école à journée continue, le contrôle de qualité institutionnel et la sélection des enseignants recrutés.

- Répondant à une question de Mme Djuna Bernard (« déi gréng »), M. Claude Meisch explique ne pas disposer de données précises concernant les fluctuations des élèves inscrits dans les écoles internationales privées vers les écoles européennes publiques. Force est néanmoins de constater que le nombre d'inscriptions auprès des premières est en stagnation depuis la création des dernières.

- Mme Josée Lorsché (« déi gréng ») se renseigne sur les lieux de résidence des élèves inscrits dans les écoles européennes publiques. Le représentant de l'Université du Luxembourg explique que la majorité des élèves habitent en proximité immédiate desdites écoles. La distance moyenne entre le lieu de résidence et l'établissement scolaire est de six kilomètres pour les élèves de l'enseignement primaire européen (contre 0,6 kilomètres pour

les élèves de l'enseignement fondamental national) et de 7,6 kilomètres pour les élèves de l'enseignement secondaire européen (contre 7,5 kilomètres pour les élèves de l'enseignement secondaire national).

- Mme Josée Lorsché (« déi gréng ») fait état de problèmes de reconnaissance du baccalauréat européen qu'auraient connu des bacheliers lors de leur demande d'admission auprès de certaines universités. M. Claude Meisch explique que des problèmes afférents qu'auraient pu rencontrer des bacheliers européens demandant admission auprès de l'Université du Luxembourg ont pu être éliminés entretemps. Il convient néanmoins de souligner que chaque établissement d'enseignement supérieur est libre de sélectionner les étudiants à admettre, de sorte que le diplôme de baccalauréat n'est pas le seul critère d'admission à prendre en considération.

- Mme Francine Closener (LSAP) se renseigne sur les nouveaux sites d'écoles européennes publiques en cours de planification. M. Claude Meisch explique que les services concernés du Ministère sont à la recherche de terrains permettant une installation rapide et flexible de nouvelles infrastructures scolaires. Il est ainsi prévu d'ouvrir une annexe de l'EIDE à Schiffflange, dans l'objectif de fusionner celle-ci avec l'annexe d'Esch/Alzette et de créer à moyen terme un établissement scolaire indépendant. D'autres établissements pourraient se créer à Belval et à Dudelange.

- Répondant à une question de Mme Josée Lorsché (« déi gréng »), M. Claude Meisch explique que les écoles européennes publiques mettent en place les dispositions nécessaires pour l'admission d'élèves à besoins éducatifs spécifiques. Le déploiement d'équipes de soutien pour élèves à besoins éducatifs spécifiques est en cours de finalisation.

- Mme Francine Closener (LSAP) demande des précisions au sujet des critères d'admission appliqués par les lycées et écoles européennes publiques. M. Claude Meisch explique que la législation afférente ne prévoit guère de critères précis outre le fait que, pour l'enseignement secondaire national, les lycées sont obligés d'admettre les élèves habitant à proximité. L'insertion de critères d'admission dans la loi 26 du février 2016 portant création d'une école internationale publique à Differdange a été supprimée suite à des réserves formulées par le Conseil d'Etat.

2. Divers

Sur proposition du Président de la Commission, M. Gilles Baum (DP), il est convenu que la Commission se verra présenter lors d'une réunion à prévoir en septembre 2023, les résultats du rapport d'évaluation du projet pilote d'alphabétisation en français susmentionné.

Luxembourg, le 17 juillet 2023

Annexe :

Présentation *PowerPoint* : « European Public School Report 2023 »

Procès-verbal approuvé et certifié exact

University of Luxembourg

Multilingual. Personalised. Connected.

European Public School Report 2023:

Résultats préliminaires sur la population étudiante, les trajectoires scolaires, les compétences en mathématiques et les perceptions des acteurs impliqués

Commission de l'Éducation nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

12.07.23, Luxembourg

Dr Sonja Ugen, directrice f.f. LUCET, UL

Prof. Dr Antoine Fischbach, vice-doyen FHSE, UL

LUCET

LUXEMBOURG CENTRE
FOR EDUCATIONAL TESTING


UNIVERSITÉ DU
LUXEMBOURG

INTRODUCTION

Le Luxembourg, un pays très diversifié

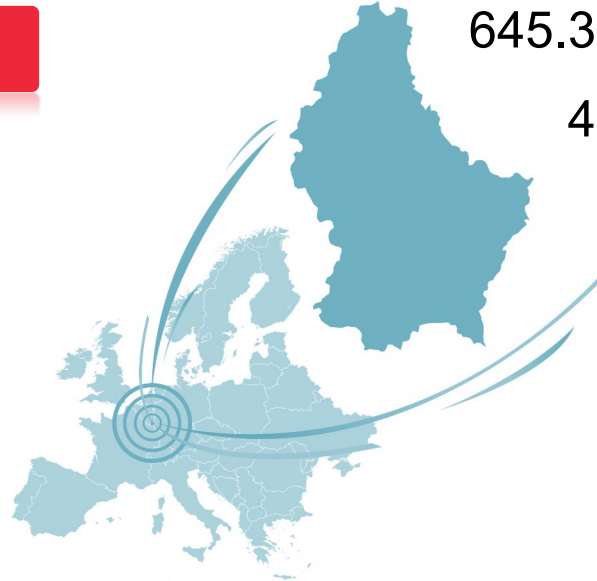


Multilingue



645.397 habitants (2022)

47.1% résidents non luxembourgeois



Pays très diversifié sur le plan:

- Socio-économique
- Socioculturel
- Linguistique

- La diversité du Luxembourg se reflète dans son système éducatif avec une proportion croissante d'élèves parlant une langue autre que le luxembourgeois et/ou l'allemand à la maison.
- Les élèves de ménages socio-économiquement défavorisés (SSE faible) et les élèves parlant une autre langue à la maison (p. ex. portugais) sont particulièrement à risque de rencontrer des difficultés scolaires dans le système éducatif luxembourgeois.

INTRODUCTION

Écoles publiques européennes (EPS)

- Pour répondre à la diversité linguistique et aux inégalités éducatives, le gouvernement a **élargi l'offre scolaire en introduisant les écoles publiques européennes (EPS)**.

EPS – Programme d'études européen

- Offre linguistique **flexible**



Possibilité de choisir parmi des sections linguistiques

L1 comme langue d'enseignement principale

L2 et L3 enseignées comme langues étrangères

- **Cinq années** d'enseignement primaire

- Approche d'une **voie commune**

Tronc commun pour tous les élèves (S1 à S3)

Pas de filières sur base d'aptitudes scolaires

Programme d'études luxembourgeois

- Offre linguistique **conventionnelle**



Ordre d'introduction prédéterminé

Allemand comme langue d'enseignement

Français comme langue supplémentaire

- **Six années** d'enseignement primaire

- **Filières sur base d'aptitudes scolaires**

Enseignement secondaire classique

Enseignement secondaire général – voie d'orientation

Enseignement secondaire général – voie de préparation

LE PRÉSENT RAPPORT

Sources de données et questions de recherche



- Le présent rapport se base sur des **données provenant de différentes sources**:
 - Données administratives des élèves
 - Données de préinscription des EPS
 - Entretiens d'experts et questionnaires parents
 - Scores de compétence du Luxembourg School Monitoring Programme (*Épreuves Standardisées*)
- Le rapport vise à répondre entre autre aux **trois questions de recherche suivantes**:

1) Population étudiante

La population étudiante en EPS diffère-t-elle de la population étudiante dans les écoles suivant le programme d'études luxembourgeois?

2) Trajectoires scolaires

Les élèves d'EPS diffèrent-ils·elles dans leurs trajectoires scolaires par rapport aux élèves suivant le programme d'études luxembourgeois?

3) Compétences en mathématiques

Les élèves d'EPS diffèrent-ils·elles en compétences en mathématiques par rapport aux élèves suivant le programme d'études luxembourgeois?

LIMITATIONS MÉTHODOLOGIQUES

Enseignement primaire et secondaire



Interprétation prudente
des résultats

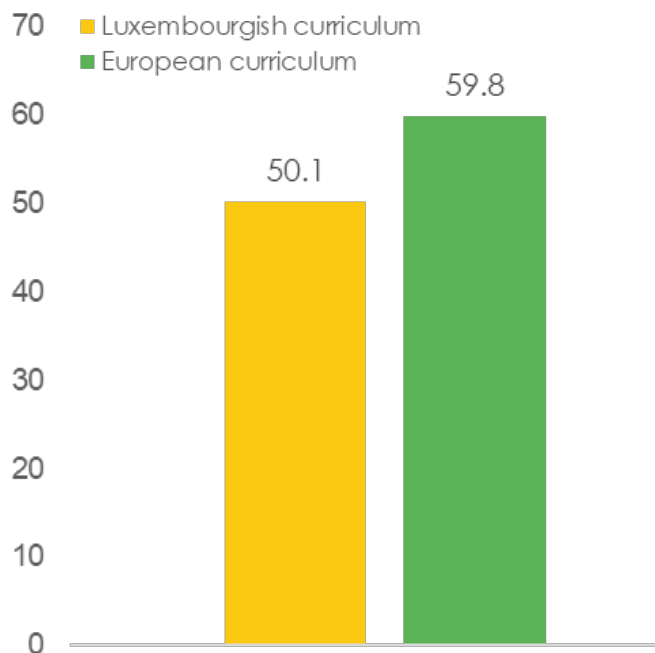
Les résultats du rapport doivent être considérés comme **préliminaires** en raison des **limitations méthodologiques importantes** suivantes:

- Limitations au niveau primaire et secondaire:
 - **Petits nombres d'élèves en EPS**, en particulier pour des caractéristiques spécifiques (p. ex. SSE faible)
 - Analyses n'ont pas pu être divisées par une combinaison de caractéristiques spécifiques
 - Analyses n'ont pas pu être divisées par section linguistique
 - Valeurs aberrantes (*outliers*) peuvent avoir un impact sur les tendances observées
 - Mathématiques comme seule matière évaluée en raison **d'obstacles psychométriques** (p. ex. comparabilité)
 - ÉpStan développés sur les **normes éducatives** du programme d'études luxembourgeois
- Limitations supplémentaires au niveau secondaire:
 - Comparaison d'un **système scolaire holistique** à un système sélectif avec trois filières scolaires
 - **Trajectoires hétérogènes** des élèves EPS (i.e., deux tiers ont transitionnés en EPS au niveau secondaire)

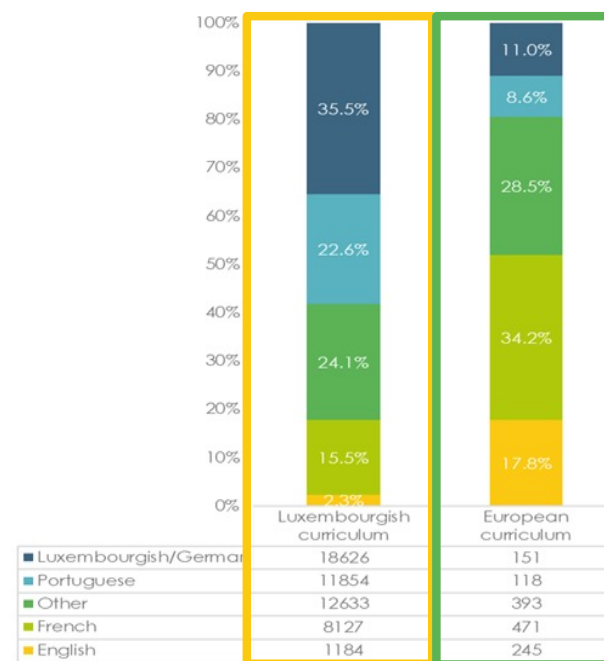
1) Population étudiante

La population étudiante en EPS diffère-t-elle de la population étudiante dans les écoles suivant le programme d'études luxembourgeois?

SSE le plus élevé des parents à l'école primaire Langue principalement parlée à la maison à l'école primaire



➤ **SSE plus élevé en EPS**



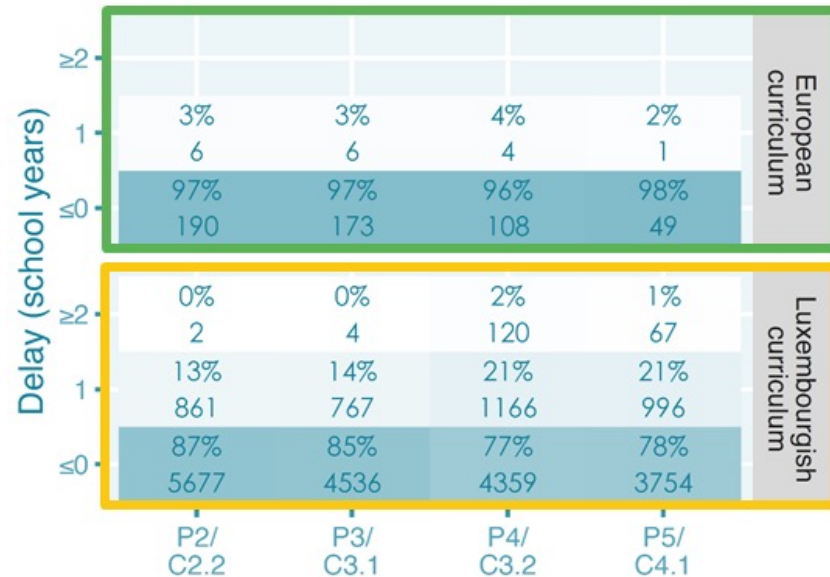
➤ **34,2 % parlent français à la maison en EPS**

- **Socio-économiquement et linguistiquement**, la population étudiante en EPS diffère de la population étudiante des écoles suivant le programme d'études luxembourgeois (au niveau primaire et secondaire).

2) Trajectoires scolaires

Les élèves d'EPS diffèrent-ils·elles dans leurs trajectoires scolaires par rapport aux élèves suivant le programme d'études luxembourgeois?

École primaire (2021/22)



École secondaire (2021/22)



➤ **Moins de retard scolaire** en EPS

➤ **Moins de retard scolaire** en EPS, particulièrement en comparaison avec l'ESG

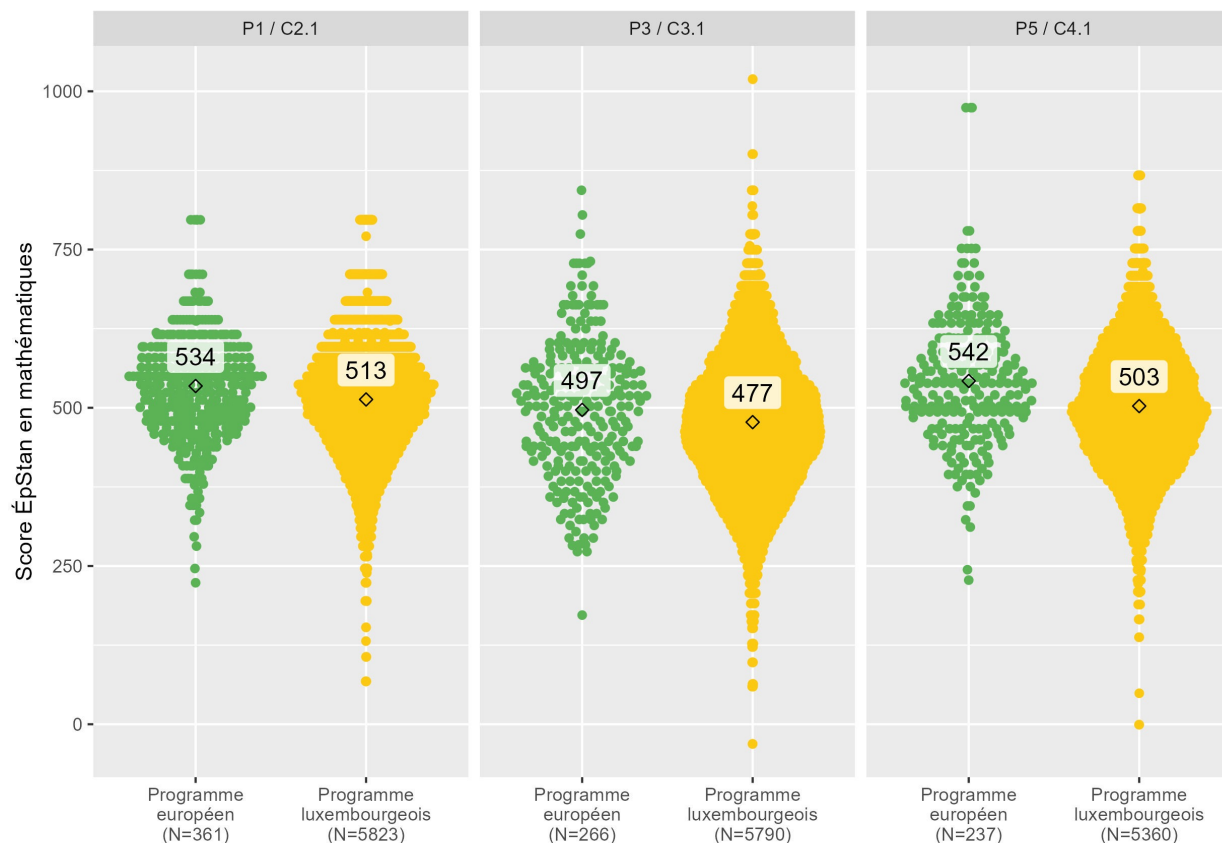
➤ **Attention:** Analyses basées sur un très petit nombre d'élèves en EPS.

- Les élèves d'EPS ont **moins de retard scolaire** que les élèves des écoles suivant le programme d'études luxembourgeois (et la majorité reste en EPS au lieu de changer de programme).

3) Compétences en mathématiques

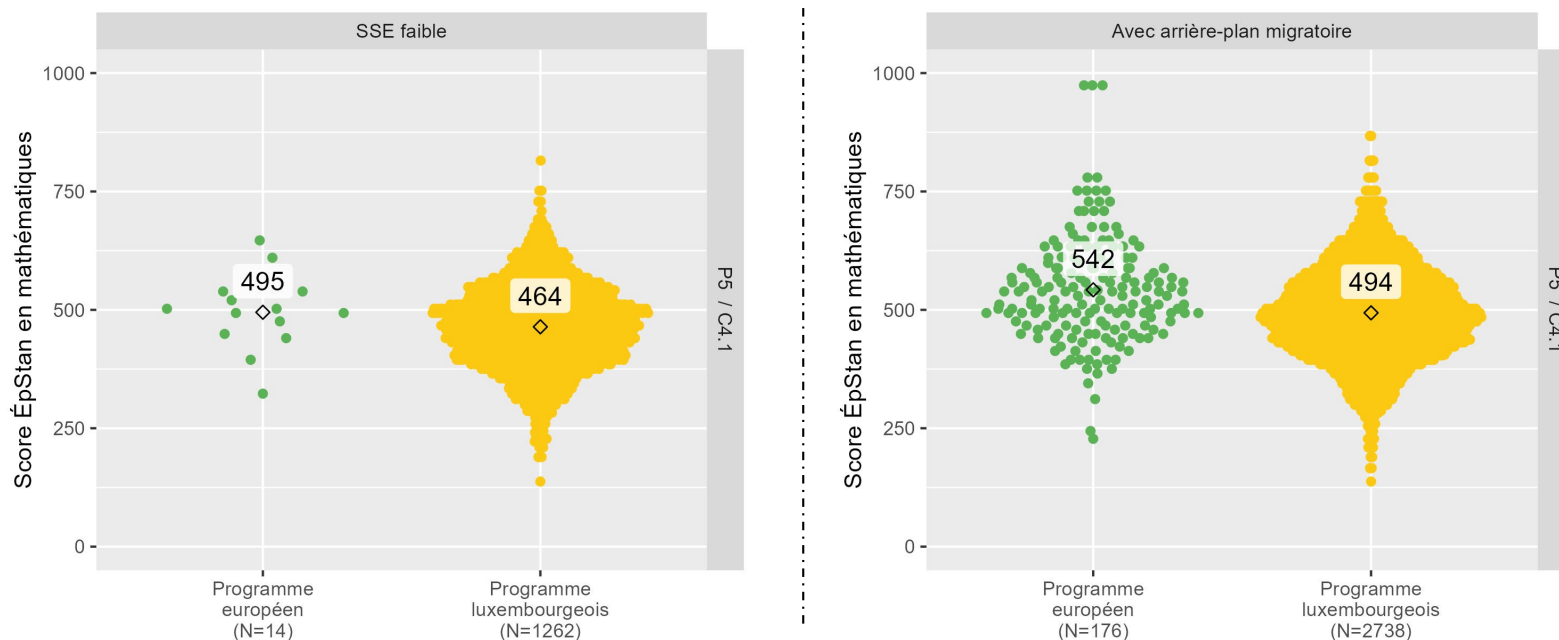
Les élèves d'EPS diffèrent-ils·elles en compétences en mathématiques par rapport aux élèves suivant le programme d'études luxembourgeois?

Distribution des compétences en mathématiques à l'école primaire (2022/23)



- Les élèves d'EPS affichent des **valeurs moyennes en mathématiques plus élevées** que les élèves des écoles suivant le programme luxembourgeois et cela **de manière plus prononcée en C4.1/P5** (écart de ≈ 40 points ÉpStan).

Distribution des compétences en mathématiques à l'école primaire (P5/C4.1 en 2022/23) par caractéristiques spécifiques



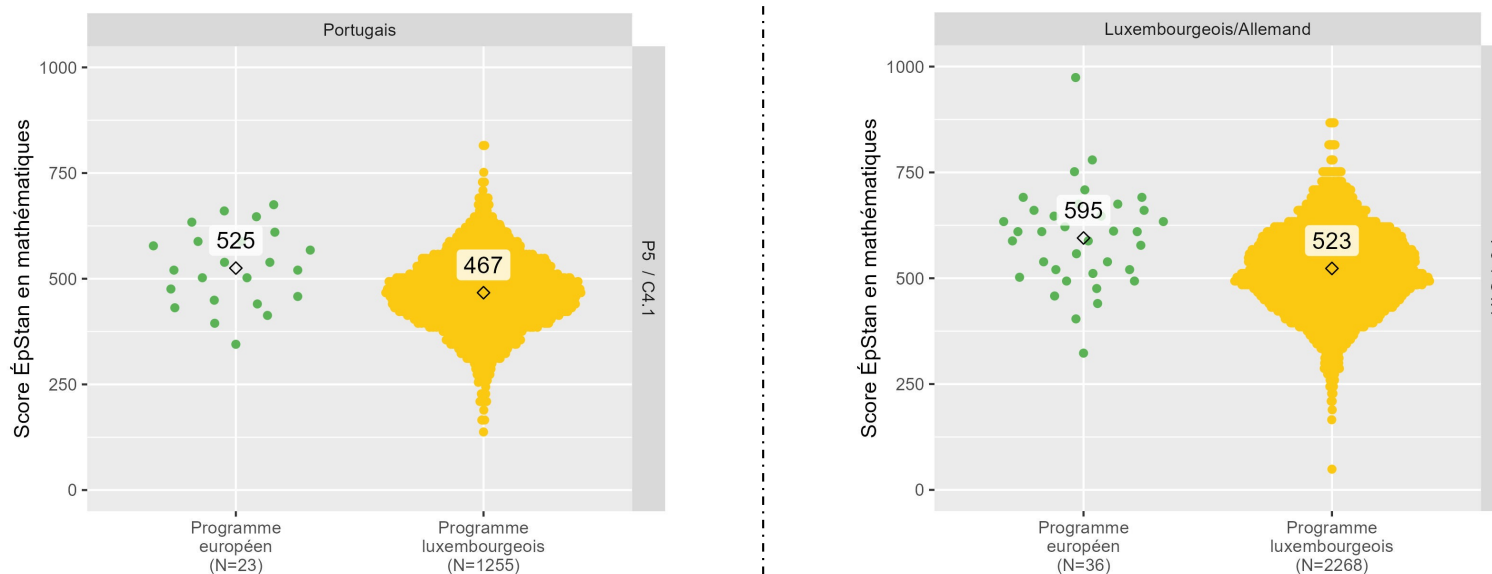
➤ **Attention:** Analyses basées sur un très petit nombre d'élèves en EPS (p. ex. 14 élèves de SSE faible)

- Les élèves de SSE faible et les élèves avec un arrière-plan migratoire en EPS affichent des **valeurs moyennes plus élevées en mathématiques** que leurs pair·e·s dans les écoles suivant le programme luxembourgeois.

3) Compétences en mathématiques

Les élèves d'EPS diffèrent-ils·elles en compétences en mathématiques par rapport aux élèves suivant le programme d'études luxembourgeois?

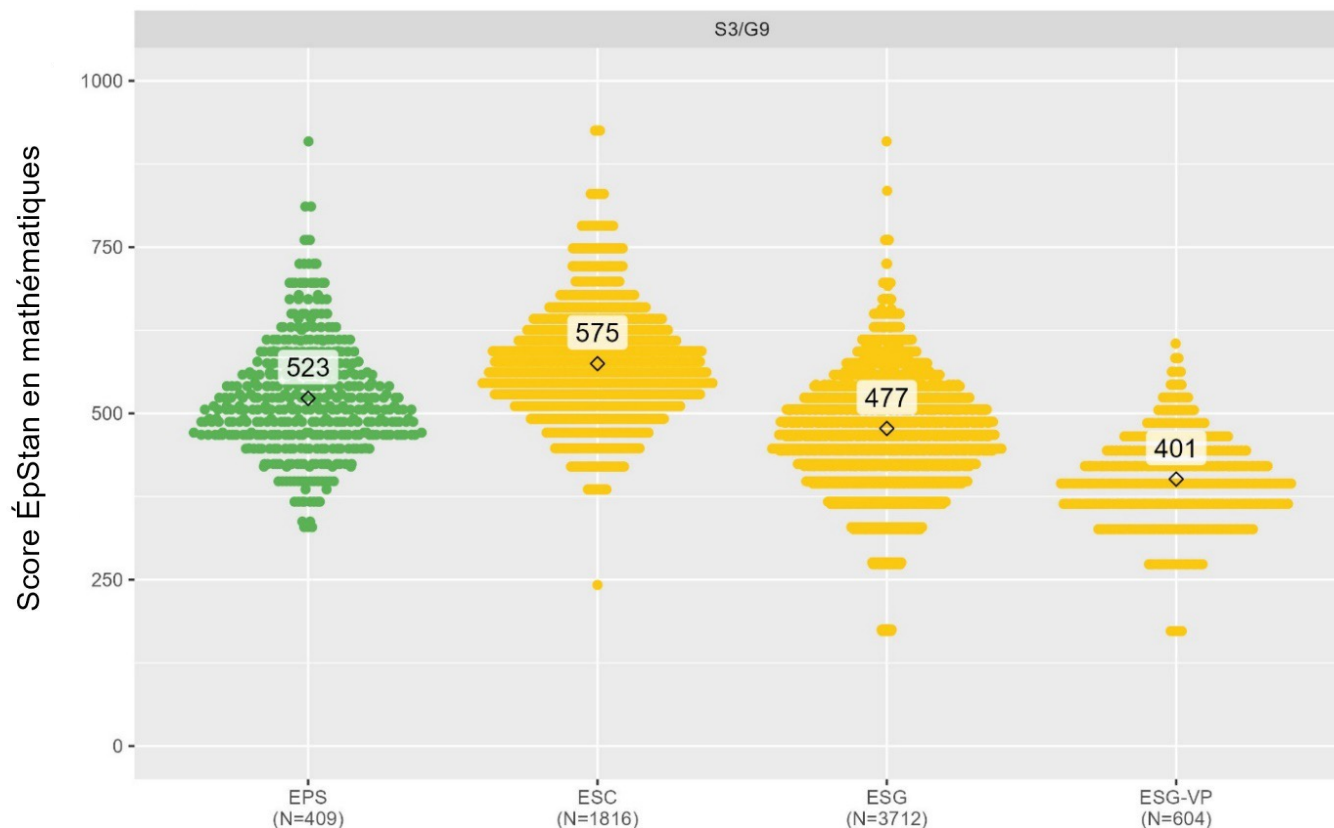
Distribution des compétences en mathématiques à l'école primaire (P5/C4.1 in 2022/23) par langue principalement parlée à la maison



➤ **Attention:** Analyses basées sur un très petit nombre d'élèves en EPS (p.ex. 23 élèves parlant le portugais).

- Les élèves parlant le luxembourgeois/l'allemand et les élèves parlant le portugais en EPS affichent des **valeurs moyennes plus élevées en mathématiques** que leurs pair·e·s dans les écoles suivant le programme luxembourgeois.

Distribution des compétences en mathématiques à l'école secondaire (G9/S3 - 2022/23)



➤ **Attention:** Les analyses pour le secondaire présentent des limites méthodologiques supplémentaires (p. ex. trajectoires).

- Les élèves d'EPS affichent des **valeurs moyennes plus élevées en mathématiques** que leurs pair·e·s en **ESG et ESG-VP**, tout en restant en dessous des résultats des élèves de l'ESC.

CONCLUSION PRELIMINAIRE

Résumé et explications potentielles



1) Population étudiante

Socio-économiquement et linguistiquement, la population étudiante en EPS diffère de la population étudiante des écoles qui suivent le programme d'études luxembourgeois.

2) Trajectoires scolaires

Les élèves d'EPS semblent avoir **moins de retard scolaire** que les élèves des écoles suivant le programme d'études luxembourgeois (et la majorité reste en EPS au lieu de changer de programme).

3) Compétences en mathématiques

Les élèves d'EPS affichent des **valeurs moyennes en mathématiques plus élevées** que leurs pairs dans les écoles suivant le programme luxembourgeois (primaire) et que les élèves ESG et ESG-VP (secondaire).

- Explications potentielles:

Population étudiante en EPS

Meilleur ajustement linguistique en EPS

Différences structurelles en EPS

- **Attention:** Étant donné que les ÉpStan n'opérationnalisent actuellement pas l'environnement d'apprentissage, le rapport ne permet pas de conclure **quel aspect des EPS contribue de manière décisive à expliquer les différences observées dans les résultats scolaires.**

IMPLICATIONS ET PERSPECTIVES

- À la lumière des conclusions préliminaires du *European Public School Report 2023*, **deux implications principales pour la politique éducative peuvent être déduites** :

Diversification ciblée de la population étudiante en EPS

- Encourager les EPS à **cibler spécifiquement les groupes d'élèves qui utilisent l'offre EPS moins fréquemment**
- **Favoriser une connaissance globale du système** parmi tous les acteurs du système éducatif (*p. ex. caractéristiques, similitudes et différences des deux offres scolaires*)

Introduction de caractéristiques EPS dans les écoles suivant le programme luxembourgeois

- **Élargir l'offre linguistique** comme dans le projet pilote d'acquisition de la lecture et de l'écriture en français actuellement mis en œuvre en C2.1
- Introduction de **caractéristiques structurelles** dans lesquelles les EPS diffèrent des écoles qui suivent le programme d'études luxembourgeois

- En **intégrant progressivement les EPS dans le Luxembourg School Monitoring Programme**, les ÉpStan permettront une analyse plus approfondie des différences potentielles au niveau des résultats scolaires entre les EPS et les écoles suivant le programme d'études luxembourgeois à l'avenir.

CONTACT INFORMATION AND DOWNLOAD

- The *European Public School Report 2023* can be downloaded via the following link:

<http://hdl.handle.net/10993/55481>



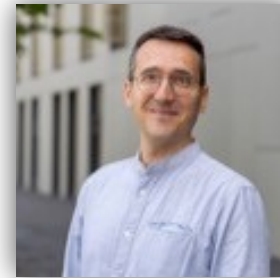
Dr. Sonja Ugen



Dr. Thomas Lenz



Dr. Joanne Colling



Dr. Axel Grund



Ulrich Keller



Dr. Pascale Esch



Dr. Susanne Backes



Elif Tuğçe Gezer



Prof. Dr. Antoine
Fischbach

University of Luxembourg

Multilingual. Personalised. Connected.

European Public School Report 2023:

Résultats préliminaires sur la population étudiante, les trajectoires scolaires, les compétences en mathématiques et les perceptions des acteurs impliqués

Commission de l'Éducation nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

12.07.23, Luxembourg

Dr Sonja Ugen, directrice f.f. LUCET, UL

Prof. Dr Antoine Fischbach, vice-doyen FHSE, UL

THANK
YOU!



LUCET

LUXEMBOURG CENTRE
FOR EDUCATIONAL TESTING


UNIVERSITÉ DU
LUXEMBOURG